



Accronat

Les séjours Nature passion !

Au rythme de vos envies

ÉTÉ 2027
HIVER 2027-28

100%
NATURE



SÉJOURS TOURISTIQUES ADAPTÉS EN HAUTE-LOIRE ET AILLEURS



www.accronat.org



ÉDITO

Chers vacanciers,
chers partenaires, chers proches,
C'EST AVEC UN GRAND PLAISIR QUE NOUS VOUS PRÉSENTONS NOTRE NOUVELLE BROCHURE DE SÉJOURS POUR L'ANNÉE 2027/28

Été 2027 :
- du 3 au 16 juillet,
- du 31 juillet au 13 août 2027
- du 14 au 20 août
Hiver du 26 décembre au 2 janvier 2028.

Avant tout, nous souhaitons vous remercier chaleureusement pour votre confiance et votre fidélité. Année après année, vous êtes nombreux à partager avec nous de magnifiques aventures, des moments de découverte, de détente et de convivialité.

VOTRE ENTHOUSIASME EST NOTRE PLUS BELLE MOTIVATION.

Pour cette nouvelle saison, nous vous avons sélectionné des destinations variées ; escapade en France, découvertes culturelles, séjour détente, activités sportives ou festives, chacun pourra trouver des vacances qui lui ressemblent et vivre des expériences enrichissantes dans un cadre sécurisé et bienveillant.

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE !
Nous ouvrons des séjours de deux semaines au mois de juillet du 3 au 16 juillet 2027 (Attention les places sont limitées).

Nous vous proposons également une toute nouvelle thématique avec le séjour « **Murmures des eaux** », pour un séjour basé sur la thématique aquatique, au programme, balade bateau, canoé, randonnée autour de lac, pêche et de nombreuses autres activités qui viendront enrichir votre séjour.

Nous espérons que ce programme 2027 vous donnera envie de repartir à l'aventure avec nous et de créer de nouveaux souvenirs inoubliables.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une excellente découverte de cette brochure et avons hâte de vous retrouver pour de nouvelles vacances placées sous le signe du partage ; de la joie et de l'évasion.

TRÈS BELLES VACANCES 2027 À TOUTES ET À TOUS !

Gaël Moutel
Directeur.

JE ME RENSEIGNE SUR LES SPÉCIFICITÉS DU SÉJOUR



NOMBRE DE PARTICIPANTS

10-11



NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS

2



TYPE DE LOGEMENT

Gîte, villa, centre (Centre de vacances)



NOMBRE DE PERSONNES PAR CHAMBRE

2-3



TYPE DE RESTAURATION

Traiteur



MINIBUS 9 PLACES

2



PRÉSENCE D'ESCALIERS



ACTIVITÉS INCLUSES



COUPLES BIENVENUS



PISCINE SUR PLACE



TRANSPORT EN TGV

LE C.N.L.T.A. M'AIDE À CHOISIR MON SÉJOUR DE VACANCES ADAPTÉES AVEC SEMBA®
Je définis l'accompagnement dont j'ai besoin pour les vacances :

VIE QUOTIDIENNE

POUR LES REPAS, LA TOILETTE, L'HABILLEMENT



Je peux tout faire tout seul



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours



J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps



VIE SOCIALE ET COMPORTEMENT AVEC LES AUTRES



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés



DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ POUR MARCHER OU ME DÉPLACER



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer



Je vois en bleu le degré d'autonomie nécessaire sur chaque séjour.





SEMBA®
Synthèse d'Évaluation
de Mes Besoins d'Accompagnement

IMPORTANT

SÉJOURS EN PENSION COMPLÈTE

(pas de préparation ni de repas réalisés par les vacanciers)

PRISE EN CHARGE DES VACANCIERS

sur Yssingeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, St-Étienne (en gares ou lieux de rdv fixés en amont)

TRAJETS COURTS

entre lieu de prise en charge des vacanciers et hébergement sur le lieu de vacances. Dans le cas contraire, nuitée-étape prévue à mi-parcours

PAS DE CONVOYAGES

2 VÉHICULES
prévus sur l'intégralité du séjour

PETITS EFFECTIFS

9/12 vacanciers par séjour

UN FONCTIONNEMENT « QUASI-FAMILIAL »



NOS séjours

Un séjour Accro'nat, c'est la garantie d'une activité par jour pour vivre des vacances dynamiques, conviviales et pleines de souvenir, parce que chaque journée est une aventure !

Tous nos séjours sont proposés en tarif tout compris : les seuls frais additionnels concernent les frais de dossier et l'assurance annulation, le transport est inclus, sans frais cachés ni facturation complémentaire.



SÉJOURS EN HAUTE-LOIRE :

- Murmures des eaux
- Dans le mille
- Cocktail loisirs
- Entre copains
- Tourisme vert au menu
- Animaux du monde
- Bien-être
- Gîte et couverts
- Cocktail loisirs Hiver
- Bien-être Hiver

Accro'nat
Les séjours Nature passion !

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET

www.accronat.org

Pour vous inscrire et pour retrouver toutes les infos !



Venez vivre
l'expérience d'une
destination vraie,
ressourçante et
pleine de charme.

NOS SÉJOURS Haute-Loire

EN HAUTE-LOIRE, PROCHE DU MONT MÉZENC (1753 M) ET DES SOURCES DE LA LOIRE SAUVAGE,
À 1 HEURE DE LYON ET 20 MINUTES DU PUY-EN-VELAY.

Découvrez la magie de la Haute-Loire, un territoire authentique au cœur de l'Auvergne, où nature préservée, villages de caractère et traditions vivantes se rencontrent. Entre volcans, rivière sauvages et paysages grandioses, la Haute-Loire offre une parenthèse idéale pour les amoureux de plein air, de gastronomie et de patrimoine. De nombreuses activités sportives, découvertes culturelles et moments de détente vous y attendent dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



**NOUVEAU
SÉJOUR !**

MURMURES DES EAUX

UN SÉJOUR INÉDIT POUR DES VACANCES UNIQUES !

Ce séjour vous offre toute une palette d'activités et de sensations autour de la thématique de l'eau ! Vous découvrirez la Loire sauvage et comme nous ne sommes pas chauvins nous estimons que c'est ici chez nous que la beauté du plus long fleuve de France est la plus marquée.

S'aventurer au cœur des gorges de la Loire, c'est comme entrer dans un véritable sas de décompression. Un espace naturel où la rivière serpente paisiblement à travers de grands espaces boisés, entrecoupés de champs verdoyants, offrant des points de vue à couper le souffle.

Au programme **découverte de sites aquatiques naturels** incontournables sur notre territoire dont le lac volcanique du Bouchet Saint Nicolas et le barrage de Naussac !

Qui dit lac dit... **pêche** ! 1,2,3 dégainez les cannes pour ferrer les plus gros poissons !

Qui dit eau dit... moulin ! Venez visiter un **moulin hydraulique** et dégustez un pain maison avec une farine fraîchement moulue !

Et ce n'est pas fini, pour les amoureux de la nature, vivez **une journée en canoë-kayak** encadrée par un professionnel passionné et pique-niquez sur des berges préservées afin de découvrir un paysage à couper le souffle !

Activité **VTT** sur la Via Fluvia, véritable itinéraire immanquable et baignade seront également au rendez-vous !

Au volant d'une **rosalie tout terrain**, vous arpenterez les chemins préservés des lacs !

Vous ne serez pas au bout de vos surprises car après de tels efforts, vous profiterez d'une **balade en bateau** !

Laissez-vous porter par les flots !

Vous découvrirez également un **patrimoine bâti et culturel** avec la visite du village d'Arlempdes et son château, visite de villages labellisés « Plus beaux villages de France »...

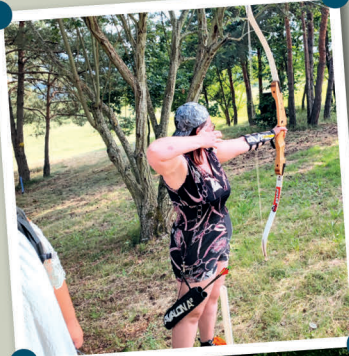
UN PROGRAMME EXCEPTIONNEL VOUS ATTEND ALORS N'ATTENDEZ PLUS !

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2220€



Autonomie
du vacancier





NOS SÉJOURS Haute-Loire



DANS LE MILLE



DANS LE 1000 ! ADRESSE ET DEXTÉRITÉ AU PROGRAMME !

Au travers d'activités ludiques de précision, venez tester votre adresse au tir ! alors ouvrez l'œil et le bon !

Encadrés par des professionnels qualifiés, vous découvrirez des activités alliant concentration, précision et maîtrise de soi dans un environnement sécurisé et bienveillant.

Entre séance de tir adaptée, activités de loisirs et moments de convivialité, chacun évoluera à son rythme tout en partageant une expérience valorisante et stimulante !

Tir à la carabine, tir à l'arc, paintball, laser game, bowling, pétanque, putting golf sont au programme avec participation à **un concours avec remise de prix** ! De nombreuses **visites touristiques** sont également prévues comme la découverte du Puy-en-Velay, de Lavoûte-Chilhac, du Ravin de Corbœuf. **Animations, fêtes de villages** tels que *Les Nuits de Saint-Jeures*, **marchés de producteurs locaux, baignade** en piscine ou dans des sites naturels tels que le barrage de Lavalette viendront agrémenter votre séjour !

14 JOURS | DU 3 AU 16 JUILLET 2027 | 2190€

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2230 €

7 JOURS | DU 14 AU 20 AOÛT 2027 | 1160 €



Autonomie
du vacancier



COCKTAIL LOISIRS

ENVIE D'AVENTURE, DE DÉCOUVERTE ET DE SENSATION ? UN CONCENTRÉ D'ACTIVITÉS S'OFFRE À VOUS !

Ce séjour propose un programme dynamique et convivial pour des vacanciers en quête d'activités variées et de moments inoubliables.

Au fil du séjour, vous pourrez vous initier et vous dépasser grâce à un large choix d'activités sportives et de plein air : **escalade ludique** (intérieur ou extérieur), **canoë, vélo, tir sportif, putting golf, paintball, vélo...**

Chaque journée est pensée pour allier plaisir, esprit d'équipe, découverte de la nature et dépassement de soi. Encadrés par une équipe de professionnels qualifiés et passionnés, vous évoluerez dans un cadre sécurisé favorisant l'autonomie, la confiance et la convivialité.

Entre **défis sportifs, jeux collectifs, veillées animées** et **nouvelles rencontres**, ce séjour promet une expérience riche en émotions et en souvenirs.

Il n'est pas nécessaire d'être un sportif accompli pour participer. Chaque activité est adaptée en fonction du niveau de chacun.

Un séjour idéal pour bouger, partager et vivre des vacances pleines d'énergie !

Au programme également : visite touristique, marché, piscine ou baignade en site naturel, etc..

14 JOURS | DU 3 AU 16 JUILLET 2027 | 2190€

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2240€

7 JOURS | DU 14 AU 20 AOÛT 2027 | 1165€



Autonomie
du vacancier



NOS SÉJOURS Haute-Loire



ENTRE COPAINS

**UN SÉJOUR TOURISTIQUE EN
HAUTE-LOIRE », ENTRE COPAINS
AU PAYS DES SUCS, ÇA VOUS TENTE ? ...**

Tout est dans le titre ! Réunissez vos meilleurs amis et vivez une aventure qui vous ressemble !

Quel plaisir de partager ses vacances avec des personnes que l'on apprécie et avec qui l'on se sent bien dans un contexte différent du travail et du quotidien de vie. Un séjour pour vous, pour votre groupe en exclusivité ! Inscrivez-vous tous ensemble (**minimum 9 personnes**).

Venez découvrir un territoire authentique au travers de diverses excursions telles que des **randonnées pédestres**, des **sorties découvertes** en immersion au cœur des sucurs Yssingelais, des activités telles que le **tir sportif**, l'**escalade**, le **putting golf** et bien d'autres. Sans oublier de bons moments de **détente au bord de l'eau** ! Ce sera l'occasion de découvrir le **patrimoine naturel, architectural et culturel de la Haute-Loire** et de profiter de **soirées conviviales**.

Sorties également possibles : le Mont Mézenc, les Musées Crozatier et de la dentelle du Puy, le Mont Gerbier de Jonc, les chaumières de Bigorre, la cascade de la Beaume, la volerie de Rochebaron, le Rocher Corneille, la statue Notre Dame de France, Lavoûte-Chilhac, l'abbaye de La Chaise-Dieu...

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2190€

7 JOURS | DU 14 AU 20 AOÛT 2027 | 1200€



Autonomie
du vacancier



TOURISME VERT AU MENU : VISITES ET PLAISIR DE LA TABLE

**OFFREZ-VOUS UNE PARENTHÈSE AU CŒUR
DE LA NATURE. PENSÉ POUR ALLIER
DÉTENTE, DÉCOUVERTE ET CONVIVIALITÉ
AUTOUR D'UN BON REPAS !**

Dans un cadre paisible, vous profiterez d'activités accessibles, du grand air et du plaisir de vivre ensemble à son rythme.

Entre **balades champêtres**, **découverte des animaux**, **jardins**, **forêts** et **petits villages authentiques**, ce séjour invite à ralentir et à profiter des choses simples. Vous découvrirez les paysages naturels de la région, les produits locaux et savoir-faire artisanaux, vous participerez à des activités douces et accessibles et à des moments de partage et de détente.

Également inclus : randos découvertes, Volerie de Rochebaron, baignade, bowling, passerelle himalayenne, château, circuit touristique, relaxation et un repas pris au restaurant durant le séjour.



14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2220€



Autonomie
du vacancier



NOS SÉJOURS Haute-Loire



ANIMAUX DU MONDE

**PARTEZ POUR UNE AVENTURE
INOUBLIABLE AU CŒUR DU MONDE
ANIMAL !**

Ce séjour propose une immersion ludique et enrichissante autour des animaux du monde !

Cette escapade au plus près des animaux vous propose de partir à la découverte du **zoo de Saint-Martin-la-Plaine** où vous aurez l'occasion d'approcher de nombreuses espèces telles que des tigres, des lions, le fameux gorille des plaines de l'Ouest qui est l'espèce emblématique du parc, reptiles, oiseaux, girafes seront également au rendez-vous ! Le parc s'inscrit comme le premier refuge pour animaux sauvages de France !

Venez vivre une émotion intense face au ballet aérien des rapaces de la **volerie du Château de Rochebaron** !

Au cours du séjour, vous partirez aussi pour de douces **balades avec des ânes**, au rythme de la nature, entre paysages apaisants, rencontres chaleureuses et instants de liberté.

Ce sera également l'occasion de caresser et nourrir les pensionnaires d'une **ferme pédagogique** !

Le tout agrémenté de **baignades, tir à l'arc, visites et activités touristiques...**



14 JOURS | DU 3 AU 16 JUILLET 2027 | 2220 €

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2240 €

7 JOURS | DU 14 AU 20 AOÛT 2027 | 1160 €



Autonomie
du vacancier



BIEN-ÊTRE

**UNE PARENTHÈSE DOUCE
POUR SE RESSOURCER**

Offrez-vous des vacances placées sous le signe de la sérénité, de la détente et du plaisir de prendre soin de soi. Ce séjour a été pensé pour permettre à chacun de vivre des moments apaisants dans un cadre chaleureux, sécurisant et convivial.

Au programme : relaxation, découvertes sensorielles, activités douces et moments de partage dans une ambiance bienveillante.

Un séjour pour se sentir bien, où chacun pourra profiter à son rythme d'activités favorisant le calme, le bien-être et l'épanouissement personnel, au programme :

- **Balades nature** et **découvertes apaisantes**
- Séances de **musique douce** et **détente**
- **Soins bien-être** et **massages relaxants** adaptés
- **Activités créatives zen**
- **Temps libres** et **moments cocooning**
- **Piscine ou espace détente** selon le lieu du séjour
- **Spa Les Sources du Haut-Plateau de Monsieur Marcon** à Saint-Bonnet-le-Froid.

L'objectif est simple : **se détendre, se faire plaisir et repartir avec de beaux souvenirs**. Parce que les vacances sont aussi faites pour prendre soin de soi, ce séjour offre à chacun la possibilité de se sentir bien, détendu et pleinement acteur de son séjour !

Venez vivre cette expérience apaisante !

14 JOURS | DU 3 AU 16 JUILLET 2027 | 2280€

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2340€

7 JOURS | DU 14 AU 20 AOÛT 2027 | 1270€



Autonomie
du vacancier





GÎTE ET COUVERTS

**COACHÉ // ACTIVITÉS PAYANTES
NON INCLUSES ET SORTIES LIBRES !**

**Des séjours pour les vacanciers
de grande autonomie !**

Avec le séjour *Gîte et couverts*, profitez de vacances alliant liberté, convivialité et confort. Pensé pour les vacanciers de très grande autonomie, ce séjour permet à chacun de vivre des vacances à son rythme. L'hébergement et la restauration sont inclus dans le prix du séjour : vous n'avez plus qu'à profiter pleinement de votre expérience. Installés dans des gîtes accueillants et confortables, vous partagerez des moments de détente, de découverte et de convivialité.

Parce que chaque personne a ses envies, les activités sont proposées à la carte. Vous choisissez librement les sorties et loisirs qui vous plaisent, puis vous réglez uniquement les activités auxquelles vous souhaitez participer.

Balades, visites, activités sportives, découvertes culturelles ou moments festifs : chacun compose ses vacances selon ses goûts et son budget.

Avec ce séjour, vivez des vacances qui favorisent l'autonomie, tout en étant dans un cadre sécurisant.

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2050€



Autonomie
du vacancier



SÉJOUR INDIVIDUEL

Sur demande.

Programmation minimum 6 mois à l'avance.

DES VACANCES PENSÉES POUR CHAQUE PERSONNE

Parce que chaque voyageur est unique, nous proposons des séjours adaptés individuels entièrement personnalisés selon les envies, les besoins et le rythme de chacun. Que ce soit pour quelques jours de découverte, des vacances reposantes, un séjour culturel, sportif ou de loisirs, nous construisons avec vous un projet sur mesure dans un cadre sécurisant et bienveillant.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Nos séjours s'adressent aux adultes en situation de handicap souhaitant partir seuls, en couple ou avec un accompagnement individualisé.

Nous prenons en compte : les habitudes de vie ; l'autonomie quotidienne ; les besoins médicaux éventuels ; les centres d'intérêt ; le rythme souhaité ; les objectifs du séjour.

Chaque projet est préparé en lien avec la famille, les aidants ou les structures accompagnantes afin de garantir un séjour serein et adapté.

Les séjours peuvent être variés comme par exemple séjour détente, découverte, loisirs, activités sportives, le tout uniquement sur le territoire français.

Nous sélectionnons des hébergements adaptés au niveau d'autonomie et aux besoins spécifiques. La durée des séjours possibles : week-end et courts séjours toute l'année selon les projets, hors juillet et août.

Le tarif est établi sur devis personnalisé selon : la destination ; la durée ; le niveau d'accompagnement ; les activités choisies et le transport.

Nous sommes à votre écoute pour imaginer un séjour qui corresponde pleinement aux attentes et aux besoins du vacancier.

Construisons ensemble votre projet

CONTACTEZ NOUS POUR UNE ÉTUDE

PERSONNALISÉE ET GRATUITE

ACTIVITÉS ÉVASIONS TOUTE L'ANNÉE HORS SÉJOURS !

Besoin de s'évader, de reprendre une activité physique ou simplement de passer un moment convivial ! Venez profiter tout au long de l'année, hors mois d'août, d'activités de la randonnée pédestres et VTT, accompagnées par un professionnel passionné ! En groupe ou en individuel, nous montons un projet adapté à vos envies.

Destiné principalement aux structures telles que foyer de vie, SAVS mais également aux particuliers pour des prises en charge sur des activités de randonnée. Possibilité de mettre en place des formules de répit.

Contact : 14 rue du Fraisse 43350 Saint-Geney
près de Saint-Paulien

07 49 65 11 96 • randhautloiredecouverte@orange.fr



**EN PARTENARIAT AVEC
RAND'HAUTE-LOIRE DÉCOUVERTE**



NOS SÉJOURS

Ailleurs



GOLFE DU LION

À Saint-Pierre-la-Mer dans l'Aude (11),
à 5 minutes de Narbonne-plage

LA DOLCE VITA DU SUD VOUS ATTEND !

Évadez-vous sous le soleil méditerranéen !

Offrez-vous 14 jours de détente, de découvertes et d'aventures à Saint-Pierre-la-Mer, charmante station balnéaire. Entre mer, patrimoine, nature et activités ludiques, ce séjour a été conçu pour vous faire vivre des **vacances inoubliables** dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Remontez le temps en découvrant l'une des plus belles cités médiévales d'Europe, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, la fameuse **cité de Carcassonne**. Montez à bord du **train touristique** pour profiter d'une visite originale. Laissez-vous porter au fil de l'eau et admirez les paysages du littoral méditerranéen lors d'une **croisière en bateau à Gruissan** ! Vous partirez à la rencontre des animaux évoluant dans de vastes espaces naturels au cours d'une journée à la **Réserve africaine de Sigean**. Venez partager un moment de détente lors d'une balade en **rosalie**. Vous profiterez de promenades paisibles à l'ombre des platanes, dans un cadre naturel exceptionnel le long du **canal du Midi**.

Au programme également : initiation au paddle géant, concerts, soirées et moments conviviaux, visite de Béziers, des 9 écluses, de cathédrales, animations, découvertes locales, moments de détente, etc.

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2340€



Autonomie
du vacancier



TERROIR PERIGOURDIN

À proximité de Sarlat-la Caneda (24)

DÉCOUVREZ LE PÉRIGORD NOIR ET NAVIGUEZ À BORD D'UNE GABARRE, MYTHIQUE BATEAU PÉRIGOURDIN ET SILLONNEZ PAISIBLEMENT LA DORDOGNE.

Vous parcourrez les entrailles de la Terre lors de la visite de la célèbre **grotte de Lascaux**, vous admirerez les grands espaces préservés où l'amour de la terre constitue l'identité de ce territoire, vous partirez à la rencontre de **producteurs locaux**, sur les **marchés** de Sarlat-la-Caneda.

Vous serez accueillis dans un **authentique manoir périgourdin** entièrement rénové alliant le charme de la pierre et le confort moderne. Son emplacement privilégié vous permettra d'admirer quotidiennement le **coucher de soleil** sur la terrasse.

Côté restauration, notre traiteur mettra à l'honneur les **produits locaux et de saison**, soigneusement sélectionnés auprès des producteurs du terroir. Il transforme lui-même les produits qu'il cuisine et confectionne chaque jour son pain pour vous offrir des **repas savoureux, généreux et authentiques**.

Au programme également de nombreuses visites : le château de Castelnaud, le village troglodytique de La Madeleine, La Roque-Saint-Christophe, La Roque-Gageac, les jardins d'Eyrignac, promenade le long de la Dordogne, baignade en plan d'eau,...

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2340€



Autonomie
du vacancier





ARCACHON

Au cœur des Landes de Gascogne, sur la côte d'Argent (33)

**DOUCEUR DE L'OCÉAN ET BEAUTÉ
DES PAYSAGES POUR UN MAXIMUM
DE TRANQUILLITÉ.**

Entre océan, nature préservée, villages authentiques et paysages grandioses, Arcachon est une destination incontournable !

Vous aurez l'occasion de découvrir le front de mer et les quartiers emblématiques de la station, lors d'un parcours en **rosalie**. Vous vous promènerez dans le magnifique **parc mauresque**, offrant une vue imprenable sur la ville et le bassin d'Arcachon. Vous partirez à la rencontre de **l'île aux oiseaux** et admirerez les célèbres **cabanes tchanquées**. Vous partirez **en bateau au cœur du bassin** pour découvrir ses paysages uniques, ses ports ostréicoles et ses villages pittoresques !

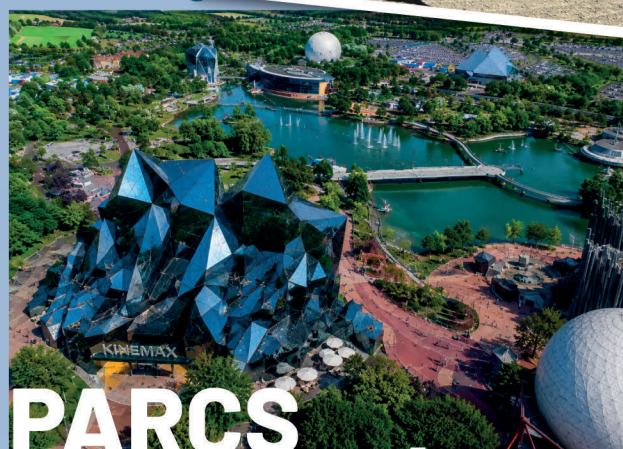
Ce sera également l'occasion de partir à **l'ascension de la dune du Pilat**, plus haute dune d'Europe afin de profiter d'un panorama d'exception ! Vous partirez également à la rencontre de nombreuses espèces animales dans un cadre naturel et ombragé avec une journée au **zoo du Bassin d'Arcachon** !

Bien d'autres surprises sont au programme : excursion au Cap Ferret avec dégustation d'huîtres dans un village de pêcheur, visite de Biscarosse, moments de détente sur les plages pour profiter du sable fin et des eaux calmes, découverte de l'observatoire de Sainte-Cécile, marchés locaux, animations, soirées viendront compléter ce séjour inoubliable !

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2380 €



Autonomie
du vacancier



PARCS EN VENDÉE

Puy du Fou (2 jours), Futuroscope (1 jour, 1 nuit d'hôtel)

DÉCOUVREZ LA MAGIE DU PUY DU FOU

(ÉLU MEILLEUR PARC D'ATTRACTIONS DU MONDE)

ET L'UNIVERS FÉÉRIQUE DU FUTUROSCOPE !

Partez à la découverte de la Vendée, 14 jours d'un programme riche et varié !

Surnommée la « Venise verte » vous embarquerez au fil de l'eau pour découvrir l'environnement naturel exceptionnel du **Marais poitevin** entre canaux ombragés et faune préservée.

Vous partirez à la découverte de la biodiversité à travers une excursion à la **Cité des Oiseaux**.

Vous vivrez **deux jours d'exceptions** dans l'un des plus grands parcs à thème du monde le **Puy du Fou** ! Spectacles grandioses, village d'époque et émotions garanties vous y attendent !

Vous profiterez également des plages et des lacs pour vous relaxer, vous baigner et savourer l'air marin, sans oublier la découverte des **Sables-d'Olonne**.

Puis vous entrerez dans l'univers des technologies et des sensations avec une journée entière au **Futuroscope** en terminant par son spectacle nocturne !

Au programme également : animations, marchés de producteurs, visite de La Rochelle, Vouvant, découverte des métiers anciens et d'artistes contemporains, découvertes gourmandes, activités de loisirs et moments de convivialité viendront compléter ce programme !

14 JOURS | DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT 2027 | 2390 €



Autonomie
du vacancier



SÉJOURS CLUBS

NOS SÉJOURS

Hiver en Haute-Loire

AVEC
RÉVEILLON
ANIMÉ !

SÉJOURS DE 8 JOURS AVEC POSSIBILITÉ D'OPTION
3 JOURS, 2 NUITS ET/OU 3 JOURS D'ACTIVITÉS.

COCKTAIL LOISIRS

SÉJOUR CLUB EN HAUTE-LOIRE
avec OPTION multi-activités en Haute-Loire

Envie de vacances variées où chacun peut trouver son plaisir ? Ce séjour est conçu pour offrir un mélange équilibré d'activités ludiques, de détente et de découvertes dans une ambiance conviviale.

Au programme, sorties de loisirs, balades, soirées festives et musicales, jeux de groupe, moments de détente et activités de plein air. Un séjour pétillant de découvertes et de bonne humeur !

8 JOURS | DU 26 DÉCEMBRE 26 AU 2 JANVIER 2027 | 1470 €



Autonomie
du vacancier



LYON VILLE LUMIÈRE

SÉJOUR CLUB EN HAUTE-LOIRE
avec OPTION 3 JOURS de visite à Lyon
(inclus 1 nuit à l'hôtel + repas dans un bouchon)

Partez pour un séjour exceptionnel dans la capitale de la gastronomie et une ville au patrimoine remarquable.

Au programme : visite de la basilique de Fourvière, du Vieux Lyon et de ses célèbres traboules, parc de la Tête d'Or et son zoo, musée des confluences, aquarium et illuminations ! Marché de Noël, animations viendront enrichir votre séjour !

8 JOURS | DU 26 DÉCEMBRE 26 AU 2 JANVIER 2027 | 1550 €



Autonomie
du vacancier



BIEN-ÊTRE

SÉJOUR CLUB EN HAUTE-LOIRE
avec OPTION 3 jours de cocooning et de détente

Accordez-vous une parenthèse de sérénité et de ressourcement. Entre relaxation, activités douces, découvertes et convivialité, tout est réuni pour vous permettre de vous ressourcer en profondeur.

Ce séjour sera l'occasion de relâcher les tensions et de retrouver l'équilibre grâce à des séances de massages relaxants adaptés ! Un accès aux espaces aquatiques, piscine, bains relaxants, espace de détente et une journée en spa ! Marché de Noël, activités douces, créatives et de partage viendront enrichir votre séjour.

8 JOURS | DU 26 DÉCEMBRE 26 AU 2 JANVIER 2027 | 1550 €



Autonomie
du vacancier



PARC ASTERIX

SÉJOUR CLUB EN HAUTE-LOIRE
avec OPTION 2 jours au Parc Astérix



Par Toutatis ! Embarquez pour une aventure inoubliable au cœur du village gaulois le plus célèbre de France ! Partez à la découverte du célèbre Parc Astérix. Proche de Paris, ce parc propose plus de 50 attractions et spectacles répartis dans plusieurs univers thématiques. Vous profiterez également du marché de Noël et d'un réveillon très, très animés ! « Ils sont fous ces gaulois ! »

8 JOURS | DU 26 DÉCEMBRE 26 AU 2 JANVIER 2027 | 1590 €



Autonomie
du vacancier



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reproduction des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme relatif à la vente de voyages et de séjours, modifié par le Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017.

Article R211-3

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R211-3-1

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) la ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) la situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adaptation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R211-6

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R211-7

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R211-8

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R211-10

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours ou plus tard après la résolution du contrat. Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

CONDITIONS PARTICULIÈRES INSCRIPTIONS

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion aux conditions générales de vente régissant les rapports entre Accronat et leur clientèle fixées par arrêté ministériel du 14 juin 1992, publié au J.O. du 27 octobre 1982, ou décret 94490 du 15 juin 1994 et l'adhésion à nos conditions générales.

Le bulletin d'inscription doit nous parvenir accompagné d'un acompte de 30 % ou de la totalité du voyage si inscription à moins de 1 mois. Ce document doit être rempli correctement. Il confirme l'inscription sur le séjour, qui sera consolidée par le versement du solde au moins un mois avant le départ, sans aucune relance de notre part, sous peine d'annulation. Afin de limiter les problèmes rencontrés auprès des impayés, et de réduire les préjudices subis, des clauses d'intérêt seront appliquées pour tout retard de paiement au taux légal en vigueur de 1,5 %/mois. Si une procédure amiable s'avère insuffisante, un titre officiel exécutoire (injonction de paiement) sera éditée par voie d'huissier majorant ces intérêts de 5 %. En cas de poursuites pénales, un intérêt de 8 % supplémentaire sera appliqué, en conformité avec la législation en vigueur.

Exclusion et réorientation : Accronat se réserve le Droit de Refuser un Vacancier dont l'autonomie serait jugée non-conforme aux conditions d'accueil et d'accompagnement mises en place pour le séjour, et ce, à n'importe quel moment.

PRIX

Ils comprennent, sauf indication contraire, du point de rendez-vous au point de dispersion : les frais d'organisation et d'encadrement, les transports, l'hébergement et la nourriture. Ils ne comprennent pas les assurances, les dépenses à caractère personnel (boissons...) en outre, les suppléments dus à une modification importante du programme sont à votre charge.

Toute modification des taux de change, des prix des transporteurs ou autres prestataires de service, peut entraîner le réajustement des prix au prorata de la part qu'elle représente si leurs évolutions dépassent de + ou - 5 %.

Les frais de dossier s'élèvent à 30 euros.

RESPONSABILITÉS

Pour les voyages, les renseignements fournis sont ceux connus au moment de l'impression de la brochure. Chaque participant est tenu de vérifier qu'ils sont toujours valables au moment du départ. Ils ne sont valables que pour les ressortissants français. Chaque participant est tenu de respecter les formalités de police, de santé, à tout moment du voyage.

Vu le caractère particulier de nos voyages, chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes données par l'encadrement, et doit être conscient qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. L'organisateur, Accronat n'est pas responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'un client de présenter des documents en règle. Dans l'impossibilité de prendre le départ, à la suite d'une négligence de votre part, aucun remboursement ne pourra intervenir.

ASSURANCE / ASSISTANCE

Nous vous engageons vivement à souscrire une assurance « annulation » (4 % en sus du prix du séjour). Accronat a souscrit auprès d'AXA une formule comprenant parfaitement à ce type de voyage. Cette assurance doit être réglée dès l'inscription, cependant elle ne peut prendre effet qu'après le paiement de l'intégralité du prix du séjour.

ANNULATION

Tout désistement ou annulation du séjour doit être déclaré à Accronat, le plus rapidement possible et être confirmé par écrit dans un délai maximum de 3 jours par lettre recommandée avec AR. En cas de désistement, deux possibilités s'offrent à vous : la cession ou l'annulation. Vous pouvez céder votre réservation à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous auquel cas nous devons être prévenu 40 jours avant la date du départ. Vous pouvez aussi annuler votre contrat. Les modalités d'annulation dépendent du nombre de jours entre la déclaration de l'annulation et le départ du séjour concerné.

En cas de désistement à moins de 30 jours du départ, le montant du voyage sera remboursé sous réserves des retenues suivantes...

Annulation à plus de 30 jours : l'association conserve les arrhes versées en intégralité soit 30% du séjour. De 30 à 10 jours avant le départ : retenues de 80% du montant total du séjour.

Annulation à moins de 10 jours du départ : retenues de 100% du montant total du séjour.

Les participants absents ou ne respectant pas les dates, heures ou lieux de rendez-vous ne pourront prétendre à aucun remboursement ; de même que tout participant interrompant un séjour de son fait. En cas d'annulation de notre part pour quelque raison que ce soit et notamment pour insuffisance de participants, les participants seront prévenus avant le départ. Ils seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à indemnités.

Attention : Assurance annulation systématiquement facturée si non cochée sur la fiche d'inscription.

20 C avenue de la Marne 43200 Yssingeaux

Tél. : 04 71 65 50 36

Portables : 06 49 92 16 34 • 06 64 24 70 36

Mail : contact@accronat.org

Inscriptions et renseignements :

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

www.accronat.org



SCOP ARL ACCRONAT RCS n°480 757 491. Immat. Atout France ROVS n°43110003 APE 7912Z • Agrément Jeunesse & sports n°2005SP52
Établissement APS : 04305ET0001 • Agrément Vacances Adaptées Organisées n°2024-203 • Adhérent au CNLTA

